



Le Diplôme D'Instructeur Fédéral F.F.S.T. - Examen pour la *Partie Spécifique*-

mise à jour le 01/10/2020

DESCRIPTION

Le Diplôme d'Instructeur Fédéral permet d'enseigner bénévolement pour une durée illimitée et en pleine autonomie dans tout club affilié à la F.F.S.T / C.F.J.J.B.

PRECISIONS

Pour l'obtention du DIF, le candidat devra avoir validé les 2 parties Tronc Commun et Spécifique (voir modalités d'inscription sur le site internet de la FFST : www.ffst-multisports.com ou sur un lien vers les modalités que vous pouvez créer)

CONDITIONS

- Être âgé d'au moins 18 ans le jour de l'examen
- Être licencié à la FFST / CFJJJB
- Avoir suivi un stage sur le règlement de la CFJJJB (ou IBJJF) de moins d'un an (diplôme ou passeport sportif signé)
- Être ceinture **violette**
- Adresser le dossier d'inscription complet à la FFST au plus tard deux mois avant la date de l'examen ; le dossier de candidature est valable pour une saison sportive complète (du 1^{er} septembre au 31 Aout)

INSCRIPTION

L'inscription se fait en deux phases : la création du dossier auprès de la FFST et l'inscription en ligne à la session spécifique organisée par la CFJJB

Phase n.1 - Dossier d'inscription à la FFST

Pour l'obtention du DIF, le candidat devra avoir validé les 2 parties Tronc Commun et Spécifique et envoyer également son inscription pour la partie du tronc commun

- I. Veuillez télécharger les fiches suivantes sur le site cfjbb.com
 - a) Fiche d'inscription pour la partie Tronc commun
 - b) Fiche d'inscription pour la partie Spécifique

Le dossier d'inscription doit être envoyé impérativement à :

***Fédération Française du Sport Travailleiste
51, rue de la Gare
78370 Plaisir
Email: f-f-s-t@orange.fr***

- II. Une enveloppe timbrée (format A4) libellée au nom et adresse du candidat.
- III. Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport).
- IV. Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois à la date de dépôt du dossier de candidature.
- V. Un certificat médical d'aptitude à la pratique et à l'enseignement du sport datant de moins de 3 mois à la date de dépôt du dossier de candidature.
- VI. Une copie de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (PSC1) ou équivalent.
- VII. Une photocopie de la licence C.F.J.J.B / F.F.S.T de la saison en cours.
- VIII. Selon les disciplines : attestation de grades ou de niveaux.
- IX. Un règlement de 50 € par partie (tronc commun et spécifique) à l'ordre de la FFST correspondant aux frais d'inscription

NB : tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Phase n. 2 - Inscription en ligne sur le site CFJJB

Sur la page d'accueil du site www.cfjbb.com vous trouverez l'onglet DIF qui vous dirigera sur une/plusieurs sessions du DIF spécifique, avec une participation au frais d'organisation de l'examen de 100 euros (règlement par carte bleue, lors de l'inscription à la session choisie).

PREPARATION DE L'EXAMEN

Formation en ligne : tout candidat inscrit à une session d'examen du DIF spécifique recevra gratuitement des codes qui permettront l'accès au nouveau référentiel JJB, version 2020. Les candidats pourront se mettre en contact avec notre bureau pour connaître les modalités d'inscription.

Tutorat : tout candidat devra tenir un minimum de 8h de cours dans un club dont le professeur détenteur du DIF, CQP, BE ou STAPS (la liste des professeurs sera en ligne à partir du 1er décembre 2020)

Présentiel CFJJB : tout candidat devra contacter le bureau CFJJB pour effectuer un stage obligatoire et non rétribué d'un minimum de la durée d'une compétition sur une journée entière.

AUTRES INFORMATIONS

Les candidats devront se présenter le jour de l'examen avec leur kimono, gel hydroalcoolique et masque.

Des tests de « mise en situation » seront proposés ainsi qu'un examen oral.
